



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 4 juillet 2024

### **Planification écologique : lancement de l'appel à projets « Défense des forêts contre les incendies »**

**Dans le cadre de la Planification écologique, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire lance l'appel à projets « Défense des forêts contre les incendies » (DFCI) lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.**

Les périodes de sécheresse récurrentes entraînent une extension géographique et temporelle du risque incendie. La protection des forêts contre les incendies fait partie des 17 leviers à mobiliser afin de lutter contre le réchauffement climatique. La DFCI vise prioritairement à diminuer le nombre d'éclosions des feux de forêt et réduire les superficies forestières parcourues par le feu dans les régions à risque.

Cet appel à projets a pour objectif de :

- financer les études et l'animation pour la réalisation de plan de protection de la forêt contre les incendies (PPFCI), départementaux ou inter-départementaux. Cet outil stratégique permet à l'échelle d'un territoire, et en associant l'ensemble des parties prenantes, de définir la politique de prévention contre les incendies de forêts et milieux naturels associés (études et cartographies des zones à risques, constitution de bases de données des équipements de prévention, animation et rédaction des PPFCI et plans de massifs) ;
- aider les propriétaires forestiers à se structurer ;
- financer une surveillance estivale efficace (acquisition, mise en place et amélioration de dispositif de surveillance ou équipement de communication) ;
- aménager les massifs à risques pour les rendre plus défendables (création et mise aux normes des voies, points d'eau et équipements DFCI, création de coupure combustibles ou réduction de la masse combustible par brulage dirigé, opérations de sylviculture préventive) ;

- financer le montage de dossier permettant d'assurer la pérennité foncière des équipements de DFCl ;
- financer les actions d'animation, de formation, de sensibilisation et de communication liées à ces mesures.

Il est ouvert du 02 juillet au 31 août 2024 et couvre toute la France, y compris l'outre-mer. Les dossiers de candidature sont à déposer auprès de :

- la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) pour les dossiers pluri départementaux ;
- la direction départementale des territoires (et de la mer) (DDT(M)) pour un dossier départemental en métropole ;
- la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) en outre-mer.

**Lien de l'instruction technique de l'appel à projet :**

<https://info.agriculture.rie.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-356>

## Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau  
Tél : 01 49 55 59 74  
[cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr](mailto:cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr)

Service de presse du ministère  
Tél : 01 49 55 60 11  
[ministere.presse@agriculture.gouv.fr](mailto:ministere.presse@agriculture.gouv.fr)

Ministère de l'Agriculture  
et de la Souveraineté alimentaire  
Hôtel de Villeroy  
78 bis rue de Varenne  
75007 Paris  
[www.agriculture.gouv.fr](http://www.agriculture.gouv.fr)  
@Agri\_Gouv